

NAP n°28 – Janvier 2009 – L'ARTAC décrit le syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques (SICEM)

Dans la continuité de l'Appel de Paris et de ses diverses recommandations, les recherches de l'ARTAC se sont axées autour de l'étude des effets sanitaires, et plus particulièrement cancérogènes, de la pollution chimique. Mais les malades demeurent au cœur de son combat.

Or, à la pollution chimique s'ajoute désormais la pollution électromagnétique. Nous avons depuis plusieurs années suspecté le **rôle cancérogène des champs électromagnétiques (CEM)** à la lecture des différents travaux scientifiques, dont ceux du Pr Lennart Hardell qui fut invité à participer au 2ème colloque de l'Appel de Paris à l'UNESCO en 2006, et avec qui nous avons établi une collaboration scientifique.

Il existe en effet deux types de cancers pour lesquels le rôle des CEM apparaît démontré: les **leucémies aiguës** apparaissant chez les sujets habitant à moins de 200 mètres d'une ligne à haute tension et les **tumeurs du cerveau** chez les sujets ayant utilisé un téléphone portable au moins une heure par jour depuis plus de dix ans. Dans le premier cas, le lien causal est fortement suggéré en raison d'un «effet dose» démontré grâce à une méta-analyse regroupant plusieurs études épidémiologiques: plus on s'éloigne de la ligne à haute tension, plus le risque de leucémie diminue. Mais il est encore supérieur à la normale à moins de 600 mètres. Dans le second cas, le lien associatif a été beaucoup plus difficile à mettre en évidence, compte tenu de la longueur de la période de latence (l'exposition s'étale sur dix ans). Néanmoins, des données toxicologiques et biologiques telles qu'exposées dans le rapport de consensus international [«Bioinitiative»](#) apportent une preuve indirecte complémentaire d'un lien causal possible. C'est aussi ce que nous avons suggéré dans deux articles écrits en [collaboration avec Lennart Hardell](#).

Aujourd'hui, nous devons aller plus loin et dépasser le cadre de la cancérologie. Le Pr Belpomme a en effet reçu en consultation à l'Hôpital Européen Georges Pompidou de très nombreux malades disant souffrir d'électro-hypersensibilité (EHS) au cours de ces derniers mois. Il s'agit de véritables malades atteints de symptômes lourdement invalidants liés aux CEM qui leur rendent la vie impossible, entraînant fréquemment une perte d'emploi, la nécessité impérieuse de se protéger des CEM – omniprésents dans notre environnement – et souvent de changer de lieu d'habitation ou de le transformer en véritable «cage de Faraday»*, sans compter les difficultés sociétales de toute nature que cela entraîne.

Priorité aux malades: c'est au nom du serment d'Hippocrate que l'ARTAC a donc engagé de toute urgence des recherches chez ces malades, grâce à la mise sur pied d'un groupe de travail comprenant plusieurs médecins et des consultants en physique des rayonnements. Il en est résulté la description clinique d'un ***syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques (SICEM)*** et l'exploration de différentes pistes pour le diagnostic de ce syndrome.

Les travaux scientifiques de l'ARTAC commencent à être reconnus par les autorités publiques de notre pays, suivant en cela la notoriété scientifique grandissante de l'ARTAC au plan européen. Le Dr. Philippe Irigaray, Coordinateur des recherches de l'ARTAC, a été auditionné le 6 janvier 2009 par l'AFSSET au sujet des liens entre cancer et environnement, et le Pr. Belpomme le sera sur les CEM le 28 janvier prochain.

L'ARTAC a plus que jamais besoin de votre soutien pour assurer l'indépendance de ses recherches. Si vous n'êtes pas encore membre de notre association, rejoignez-nous !

Meilleurs vœux pour la nouvelle année.

* Enceinte composée notamment de métaux, utilisée pour protéger des nuisances électriques et électromagnétiques extérieures.

- - - - -

Pour nous aider à poursuivre nos travaux sur les liens entre cancer et environnement, vous pouvez retourner à l'ARTAC le formulaire disponible sur [cette page](#).

Pour se désinscrire de la Newsletter Appel de Paris, il suffit de répondre à cet email en indiquant dans le sujet "se désinscrire".